



Ville de Rouen

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapports d'activité 2004 et 2005, par fiche-action

Fiche action 1

Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Le suivi des actions menées dans le cadre du C.L.S.P.D., les différentes réunions de son bureau, la coordination quotidienne entre la police municipale et la police nationale ainsi que l'existence pérenne des réunions de « tranquillité publique » permettent d'affirmer que l'ensemble des préconisations contenues dans cette fiche action sont atteintes.

Perspective 2006 :

Il est proposé de classer cette fiche action dans la nouvelle annexe ② du règlement intérieur du C.L.S.P.D., mais d'y revenir périodiquement afin de mesurer l'efficacité des dispositifs qu'elle contient.

Thème	COORDINATION DES PARTENAIRES
Pilotage	Ville de ROUEN - Eric CESARI, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
Constat	<i>Conformément aux dispositions du décret du 11 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, le C.L.S.P.D. devient l'instance de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du Contrat Local de Sécurité (C.L.S.).</i>
Objectif poursuivi	Définir la composition, les modalités d'action et la périodicité du C.L.S.P.D., instance de suivi du C.L.S.
Partenaires associés	Tous les partenaires associés répartis au sein des trois collèges du C.L.S.P.D.
Responsables du suivi de l'action	Ville de ROUEN représentée par Monsieur le Maire, président du C.L.S.P.D.
Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux	- Eric CESARI, Adjoint au Maire
Moyens engagés	- Cellule de rencontre bimensuelle entre le Directeur de Cabinet du Préfet et l'Adjoint au Maire en charge du dossier. - Mise en application de l'avenant N° 1 à la convention de collaboration Police Nationale / Police Municipale

	- Traitement des informations transmises par la Police Nationale. - Moyens et Logistique de la Ville de ROUEN.
Méthodes développées	1/ <u>Le C.L.S.P.D : cadre de l'expression des orientations à retenir</u> ▪ <u>Objet</u> : - Suivi et actualisation du C.L.S - Actualisation, création ou suppression de fiches-action en fonction des orientations données par le C.L.S.P.D - Diagnostics et bilan d'étape : au moins une fois par an. 2/ <u>Bureau du C.L.S.P.D.</u> ▪ <u>Composition</u> : Préfecture / Police Nationale / Ville de Rouen / Parquet ▪ <u>Objet</u> : Validations périodiques des orientations proposées par les groupes de travail. ▪ <u>Périodicité</u> : en fonction des besoins. 3/ <u>Coordination de la Police Municipale et de la Police Nationale</u> ▪ Suivi de l'application de l'avenant N°1 à la convention de coordination Police Nationale / Police Municipale. 4/ <u>Réunion tranquillité publique de quartier</u> ▪ <u>Composition permanente</u> : Bailleurs sociaux / Ville de Rouen (service Prévention) / Education Nationale/ Police Nationale de Proximité ▪ <u>Occasionnellement</u> : EDF / La Poste / Pompiers / Police Municipale ▪ <u>Objet</u> : - Mobiliser tous les partenaires (institutions, bailleurs, entreprises publiques, associations) dont des agents sont présents ou qui mènent une activité sur le quartier considéré. - Animer un réseau pour renforcer le maillage physique. ▪ <u>Périodicité</u> : au minimum tous les 15 jours. 5 / <u>Cellule de veille (ou cellule de crise) : réunion en Préfecture</u> ▪ <u>Composition</u> : Parquet / Sécurité Publique / Gendarmerie / Autorité Municipale / Autorité

	Préfecturale ▪ <u>Objet</u> : - Mise en œuvre des actions concertées. - Traitement préventif de l'événement. - Eviter un engrenage conduisant au développement de phénomènes de crise urbaine. ▪ <u>Périodicité</u> : A l'initiative d'un de ses membres, en cas de période de tensions prévisibles ou de survenance d'un événement susceptible de dégénérer ou pour préparer une manifestation d'ampleur.
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat
Indicateurs d'évaluation	Comptabilisation et description des nouvelles actions mises en place, dans le cadre d'un rapport d'activité annuel fourni par chaque groupe de travail.
Indicateurs de résultat	Evolution des chiffres de la criminalité et de la délinquance, communiqués périodiquement par la Police Nationale.

Fiche action 2

Renforcer l'information réciproque de la Ville de Rouen et de la Police Nationale

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Les contacts quotidiens entre les deux corps de police sont effectifs. L'objectif principal de cette fiche est donc atteint.

Perspective 2006 :

Il est proposé de classer cette fiche action en annexe ② du règlement intérieur du C.L.S.P.D. et d'y revenir périodiquement afin d'évaluer sa pérennité.

Thème	COORDINATION DES PARTENAIRES
Pilotage	- Police nationale – M. CALANDRI, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique - Ville de ROUEN – Jean-Claude VASSE, Directeur de la Sécurité et de la Prévention Municipales (D.S.P.M.)
Constat	<i>La Ville de ROUEN et la Police Nationale ont besoin d'une information en temps réel des faits de délinquance ou des troubles à l'ordre public qui surviennent sur le territoire de la commune. Cette information leur est nécessaire pour les mettre en capacité d'intervenir rapidement dans leurs domaines de compétences et de leur donner le moyen d'agir ou de répondre à une interpellation de la population.</i> <i>La circulaire du 17 juillet 2002, relative aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, précise que le C.L.S.P.D. est le cadre de l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs.</i> <i>Il s'agit de définir périodiquement les objectifs à atteindre et d'échanger les informations utiles sur les conditions d'intervention de chacun pour y parvenir.</i> <i>Par ailleurs, la réorganisation de la Police Municipale et la réorientation de son activité vers des actions de tranquillité publique appellent un renforcement de la coordination de l'action des deux forces de police. A cet égard, au-delà de la réunion mensuelle prévue par la convention de coordination des Polices Municipale et Nationale signée le 25 septembre 2000 par le Préfet et le Maire de ROUEN, il s'agit d'établir une communication quotidienne et permanente.</i>
Objectif poursuivi	Systématiser l'échange d'informations entre la Ville de ROUEN et la Police Nationale.
Responsables du suivi de l'action	- D.D.S.P. : Chef du service de la police de proximité ou son représentant. - Ville de Rouen : Directeur de la sécurité et de la prévention municipales ou son représentant.
Public	- Elus

bénéficiaire	- Institutions
Moyens engagés	- Mise en œuvre ponctuelle de l'avenant N° 1 à la convention de collaboration P.N / P.M - Compte rendu interne à la Mairie - Exploitation par moyens informatiques Ville et Police Nationale.
Méthodes développées	<u>Contact quotidien Police - Mairie</u> Chaque fois que nécessaire, soit par appel téléphonique ou par l'organisation d'une réunion, le Chef de service de la Police de Proximité ou son représentant et le Directeur de la Prévention et de la Sécurité Municipales se concertent afin d'élaborer, en fonction des besoins, une stratégie commune. Ces contacts ont pour objet d'échanger des informations sur les faits de délinquance ou des troubles à l'ordre public survenus sur le territoire de la Ville de ROUEN, sauf confidentialité requise pour les besoins d'une enquête des services d'investigation de la Police Nationale (a minima, l'information donnée sera différée dans le temps). En ce qui concerne le traitement et l'évolution des dossiers, aucune information nominative ne pourra être transmise par la Police Nationale. <u>Contact des permanences</u> Pour les dimanches, jours fériés et périodes de fêtes, le membre de permanence de la Direction Générale de la Ville contactera par téléphone à heure convenue le commissaire de permanence. La D.D.S.P. communiquera à la Ville de Rouen le ou les numéros d'appel. Le catalogue des procédures de permanence de la Ville (guide Préface) sera remis à jour et transmis à la Police Nationale. <u>Définition des priorités</u> La Ville de ROUEN fera parvenir au Cabinet du Préfet de la Seine-Maritime et à la D.D.S.P. au moins une fois par mois les sujets et les lieux sur lesquels son attention a été plus particulièrement appelée. En outre, la Ville de Rouen et la Police Nationale mettent en œuvre une action commune afin de traiter des problèmes particuliers survenant sur le territoire de la Commune tels que le traitement des marginaux, de la prostitution, de la gestion des manifestations publiques ou encore des problèmes d'accès aux voies piétonnes.
Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux	- Brigitte BRIERE, Conseillère Municipale Déléguée.
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat.
Indicateurs d'évaluation	La Ville de Rouen et la Police Nationale établiront conjointement un bilan trimestriel qui fera le point sur l'adéquation des informations échangées et les suites

qu'elles auront pu y apporter.

Fiche action 3

Documents transmis à la Ville de Rouen sur l'évolution de la délinquance

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Les statistiques mensuelles (Etat 4001) sont communiquées à la Ville de Rouen.

Perspective 2006 :

Il est proposé de classer cette fiche action en annexe ② du règlement intérieur du C.L.S.P.D. afin de pouvoir y revenir périodiquement pour évaluer sa pérennité.

Thème	COORDINATION DES PARTENAIRES
Pilotage	- Police nationale – M. CALANDRI, Directeur Départemental Adjoint de la Sécurité Publique. - Ville de ROUEN – Jean-Claude VASSE, Directeur de la Sécurité et de la Prévention Municipales (D.S.P.M.)
Constat	<i>Chaque mois, la Direction Départementale de la Sécurité Publique fournit au Maire de ROUEN :</i> • <i>un condensé de l'état statistique 4001 qui rend compte de l'activité de la police pour ce qui concerne les crimes et délits constatés par la sécurité publique</i> • <i>un document présentant l'agrégat des infractions dites de voie publique et une infographie présentant par secteur (à l'exception des Hauts de ROUEN où la statistique descend au niveau des quatre quartiers) les vols de véhicules et les infractions connaissant la variation la plus importante sur la période considérée</i> • <i>un commentaire pour souligner les traits les plus caractéristiques</i> • <i>des pourcentages significatifs (nombre de délits en fonction de la population, ville ou quartier d'origine des délinquants...)</i> <i>En outre, la Ville de ROUEN souhaite que l'accent soit mis sur les infractions commises sur la voie publique. Elle souhaite donc que ces statistiques reflètent :</i> • <i>Une déclinaison des chiffres par quartier de la Ville de Rouen et par créneaux horaires</i> • <i>Nombre de gardes à vue déclinées par le nombre de majeurs et de mineurs</i> • <i>Nombre de rouennais et de non rouennais</i> • <i>Taux d'élucidation</i> <i>L'envoi de ces statistiques se fera par messagerie informatique.</i>
Objectif poursuivi	Compléter les documents statistiques sur la délinquance fournis par la Direction départementale de la sécurité publique à la commune de ROUEN.

Partenaires associés	D.D.S.P. Ville de ROUEN
Adjoint au Maire	Eric CESARI, Adjoint au Maire
Responsables du suivi de l'action	D.D.S.P.
Public bénéficiaire	Elus Préfecture
Moyens engagés	Informatique Traitement de l'information : un agent de la D.S.P.M. (Ville)
Méthodes développées	Programmation d'une réunion technique sur le contenu et la présentation des documents statistiques et les procédures de transmission.
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions
Indicateurs de résultat	<i>Qualité des statistiques transmises</i>

Fiche action 4

Encadrement des multi-réitérants

FICHE ACTION ABANDONNEE EN FEVRIER 2004.

A classer en annexe ③ du règlement intérieur du C.L.S.P.D.

Fiche action 5

Développement des Travaux d'Intérêt Général et des mesures de réparation

Bilan 2004 et 2005 :

En 2004, la Ville de Rouen a accueilli 44 T.I.G. pour 3 392 heures de travail

Au 30 octobre 2005, 23 personnes condamnées ont été accueillies pour 1819 heures accomplies.

Le groupe de travail a pu être réuni 4 fois.

Les constats :

- Augmentation du nombre de condamnations du fait des nouvelles procédures notamment de la composition pénale
- Difficulté à trouver de nouveaux lieux d'accueil car les organismes et les associations manquent de temps et de personnel pour encadrer les condamnés et le Service Pénitentiaire n'est pas en mesure actuellement de démarcher compte tenu de sa charge de travail
- Nécessité valoriser les tuteurs qui encadrent les TIG
- Nécessité de préciser les besoins relatifs à l'exécution des mesures de réparation pour les mineurs
- Favoriser l'insertion sociale et économique des personnes en difficulté à l'issue de leur TIG

Les réalisations :

- Rencontre avec un juge d'application des peines et un substitut du procureur de la République
- Recensement des besoins
- Augmentation du nombre de lieux d'accueil grâce aux échanges lors des réunions et aux efforts des services de la Ville de Rouen
- Valorisation des tuteurs de la Ville de Rouen (rencontre avec le Maire et attribution d'une prime).

Perspective 2006 :

- Créer un poste d'agent de développement afin d'accroître le nombre de lieux d'accueil pour les TIG sur le territoire rouennais
- Rencontrer un juge pour enfant pour échanger sur les mesures de réparation et recenser les besoins

- Valoriser les tuteurs des TIG au niveau de l'ensemble du territoire rouennais à l'image de ce qui a été réalisé à la Mairie de Rouen
- Essayer de faciliter la prise de contact, à la fin du TIG, entre les personnes sans emploi et les services d'accès à l'emploi.

Thème	RÉPRESSION/PRÉVENTION
Pilotage	Ville de ROUEN – Patricia LECLERC, Coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit S.P.I.P – Odile SAINT GERMAIN, Directrice Départementale
Constat	Le travail d'intérêt général est une peine destinée à remplacer l'emprisonnement ou peut être une peine principale dans le cadre de la composition pénale. Elle a également une valeur éducative. La peine est applicable aux condamnés âgés de plus de 16 ans qui encourent une peine d'emprisonnement. Elle peut être prononcée : • Soit à titre principal dans le cadre de la procédure de la composition pénale • Soit à titre de peine alternative lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue • Soit à titre de mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis. Dans tous les cas, la mesure ne peut être prononcée qu'en présence et avec l'accord du prévenu. Ce ne peut être "un travail forcé". La durée du travail est de quarante à deux cent quarante heures à effectuer dans les dix huit mois suivant la condamnation et n'est pas rémunéré. Le lieu d'accueil du « tiguiste » peut être une collectivité publique (commune, département par exemple), un établissement public ou une association (qualité à préciser). Le travail peut consister à : • améliorer l'environnement naturel en reboisant, en débroussaillant par exemple • réparer les dégâts liés au vandalisme • effectuer des tâches à finalité culturelle • effectuer des actes de solidarité Le T.I.G. est contrôlé, d'une part, par l'organisme en faveur duquel il est accompli, d'autre part, par le juge d'application des peines et l'agent de probation ou par le juge des enfants pour les mineurs. Si le condamné se dérobe à ses obligations ou s'il accomplit son travail de manière peu satisfaisante, il s'expose à une incarcération. Il apparaît souhaitable de développer le nombre de T.I.G, cette mesure participant à la lutte contre le sentiment d'impunité des délinquants. La promotion de TIG à vocation éducative serait par ailleurs souhaitable (accompagnement de divers professionnels dans leur travail)
Objectifs poursuivis	- Réactiver le dispositif des travaux d'intérêt général qui sont proposés sur le territoire de la Ville de Rouen. - Promouvoir ces dispositifs pour les délinquants mineurs. - Promouvoir la fonction d'encadrant de T.I.G - Evaluer les besoins après avoir effectué un état des lieux

	- Suivi post-peine : quel taux de récidive ? - L'exécution des T.I.G : problèmes de logement, de transport et d'alimentation des tiganes. - L'avenir du dispositif : comment communiquer afin de valoriser ce dispositif auprès des lieux d'accueil ? Comment trouver de nouveaux lieux ? Comment valoriser et sensibiliser à l'accueil d'un T.I.G auprès de l'ensemble des personnels des lieux d'accueil ? - Le cadre légal des T.I.G a besoin d'être rappelé : rédaction d'un « Guide du T.I.G ».
Partenaires associés	- Justice (juge d'application des peines, juge pour enfants) - Ville de Rouen (Maison de la Justice et du Droit) - S.P.I.P 76 - Direction départementale de la P.J.J - Partenaires accueillant des T.I.G : Armée du Salut, A.R.E.J, C.H.U, Centre social Grammont, Education et Formation, autres centres sociaux.
Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux	- Françoise COMBES, Conseillère Municipale. - Monique KOWALSKI, Conseillère Municipale.
Responsables du suivi de l'action	- Ville de Rouen - S.P.I.P. 76 - Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Public bénéficiaire	Collectivités territoriales et associations agréées par le Tribunal de Grande Instance.
Moyens engagés	Ville de Rouen : Direction Technique des Manifestations Publiques, Direction des Bâtiments et des Moyens Municipaux, Direction de la Jeunesse et des Sports , Direction des Espaces Publics. S.P.I.P et P.J.J : réalisation d'une étude sur l'état des lieux et des besoins par l'embauche d'un stagiaire.
Méthodes développées	Réunions du groupe de travail tous les deux mois.
Calendrier de mise en œuvre	Départ de la réflexion en décembre 2003
Indicateurs d'évaluation	Nombre de T.I.G prononcés / Nombre de T.I.G exécutés / Nombre d'organismes pouvant accueillir des T.I.G / Nombre de T.I.G par lieu d'accueil. Ces statistiques seront recensées annuellement sur le territoire de la Ville de Rouen et reflèteront l'activité de l'ensemble des partenaires associés au groupe de travail.
Indicateurs de résultats	Progression ou régression des indicateurs d'évaluation.

Fiche action 6

Accompagnement au dépôt de plainte

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Le groupe de travail associé à cette fiche action a pu être réuni deux fois au cours de l'année 2004.

Un article sur l'importance du dépôt de plainte a été publié dans « Rouen Magazine » du 11 novembre 2004.

Perspective 2006 :

Il est proposé de classer cette fiche action dans l'annexe ③ du règlement intérieur du C.L.S.P.D. Le suivi de ce sujet n'est pas abandonné par la Ville de Rouen, qui souhaite prolonger ce groupe de travail au travers la passation d'une convention d'objectifs avec l'A.V.I.P.P.

Thème	PREVENTION / REPRESSION
Pilotage	David DELAUNAY – Directeur de l'A.V.I.P.P Robert CALANDRI – D.D.S.P Adjoint
Constat	<i>Fréquemment, les victimes d'infractions pénales n'entament pas de démarches auprès de la Police Nationale ou de la Justice dans le but d'obtenir une réparation ou une reconnaissance, pour les raisons suivantes.</i> - <i>Les victimes d'infractions à caractère sexuel refusent de porter plainte, ayant peur de se présenter à un homme ou de réitérer leur agression en restituant son déroulement.</i> - <i>La situation est similaire pour les infractions mineures, les victimes considérant le dépôt de plainte comme une perte de temps, l'auteur des faits étant inconnu ou insolvable.</i> - <i>Enfin, les victimes considèrent que seule une main courante sera enregistrée, ayant le sentiment que les autorités ne prennent pas en considération leur cas.</i> <i>Pour autant, le dépôt de plainte immédiat n'est pas la seule réponse possible. Le travail de médiation, l'analyse des registres de mains courantes et les déplacements de la Police sur le terrain qu'elle déclenche sont autant d'outils pouvant servir à engager une procédure et à résoudre une situation conflictuelle ou à élucider un délit.</i> <i>Il s'agit donc prioritairement de créer au préalable les conditions permettant aux victimes de se sentir aidées, accompagnées et écoutées ; en rétablissant un climat de confiance</i>

	<i>récioproque.</i> <i>Un travail de coordination et de mise en place d'une démarche commune entre les différents partenaires, ainsi qu'une communication constante et répétitive vers le public sont à développer.</i>
Objectifs poursuivis	- Inciter les victimes à venir « raconter leur histoire », afin de pouvoir entamer les procédures qui s'imposent en fonction des différentes situations. - Améliorer les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des victimes. - Elaborer au bénéfice des victimes une méthode de suivi des procédures posant des difficultés particulières.
Partenaires associés	- Justice - Ville de Rouen - Préfecture - Police Nationale - Bailleurs sociaux - Maison des Avocats - A.V.I.P.P - Maison de la Justice et du Droit - Education Nationale
Resp. du suivi de l'action	Ville de Rouen, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Seine-Maritime, A.V.I.P.P.
Public bénéficiaire	Partenaires institutionnels, tout public ou celui ciblé par le message de l'outil de communication.
Moyens engagés	- Mise en place d'un annuaire de correspondants Police Nationale, établi en fonction du type d'infraction et mis à disposition des membres du groupe de travail. - Sensibilisation du public et rappel des moyens mis à leur disposition pour déclencher l'intervention de la Police, de la Justice ou de différentes structures à vocation préventive. - Renforcement et amélioration des dispositifs spécifiques d'accueil mis en place pour certaines professions (Commerçants, Education Nationale, Bailleurs sociaux).
Elus associés	- Elisabeth BOUDIER, 1 ^{ère} Adjointe au Maire de Rouen.
Méthodes développées	- Publications dans la presse locale et institutionnelle (Rouen Magazine, Mégaville). - Communication directe par le biais des Conseils de Quartiers ou par le boitage. - Travail de réseau entre les correspondants de la Police Nationale et les partenaires du groupe en contact direct avec les victimes.
Calendrier de mise en œuvre	A partir de Juin 2004
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de parutions et de supports publiés ou distribués - Nombre de personnes accompagnées dans le cadre des procédures mises en place par le groupe de travail - Baisse ou augmentation des affaires faisant l'objet d'un suivi régulier et poussé
Période d'évaluation	Janvier 2005

Fiche action 7

Lutte contre les tags et les graffitis

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Le groupe de travail n'a pas pu être réuni.

Perspective 2006 :

Malgré quelques difficultés de fonctionnement cette fiche-action doit être conservée et son thème d'intervention étendu vers la question plus large de la salubrité et de l'hygiène publiques.

Doivent donc s'ajouter à ses questions celles des dépôts d'ordures et d'immondices sur la voie publique, celle des déjections canines, de l'affichage sauvage, du non respect des règlements de collecte des ordures ménagères (horaires de sortie des bacs roulants), des chantiers non-conformes ; en somme tous les problèmes relatifs à une quelconque utilisation abusive et interdite de la voie publique.

Un copilotage D.S.P.M. et D.E.P. semble envisageable sur cette question, avec un appui affirmé des deux référents salubrité de la Police Municipale.

Le nouvel intitulé serait donc le suivant : « Salubrité et hygiène publique ». Le contenu de la fiche action est donc à revoir en conséquence.

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	Ville de ROUEN – Marie-Hélène HOUALLA, Direction des Espaces Publics
Constat	<i>La Ville de ROUEN dispose d'une équipe au sein de ses services techniques chargés de procéder à l'effacement des graffitis et des tags qui apparaissent sur les immeubles situés sur le territoire de la commune. L'intervention s'effectue dans les 24 heures avec un traitement privilégié sur les inscriptions à caractère injurieux ou raciste. A noter toutefois que ce service municipal a besoin, pour</i>

	<i>intervenir, de l'accord du propriétaire de l'immeuble (particuliers, bailleurs sociaux, institutions...). Quels sont les moyens mis en œuvre par les bailleurs sociaux (notamment à titre préventif avec l'application de peintures spéciales antitags) ? En dehors du flagrant délit la poursuite des auteurs de ces dégradations est difficile.</i>	
Objectif poursuivi	Mobiliser les bailleurs, les particuliers, les entreprises et administrations publiques occupant ou gérant des bâtiments particulièrement exposés aux dégradations par tags et graffitis pour mettre en place une politique d'effacement systématique.	
Partenaires associés	Ville de ROUEN (Propreté) Police Nationale Bailleurs T.C.A.R.	La Poste S.A.M.S. Conseils de quartier (représentants) Education Nationale (un Collège et un Lycée)
Responsables du suivi de l'action	Ville de ROUEN	
Public bénéficiaire	Population	
Elus associés	Catherine MORIN DESAILLY, Troisième adjointe en charge de la Culture. Elisabeth BOUDIER, Première adjointe au Maire de Rouen.	
Moyens engagés	- Constitution d'un fichier « signatures » par la Police Nationale - Une équipe municipale d'intervention en nettoyage pour la Ville - Intervention des T.I.G. - Communication avec les partenaires (plan de communication) - Plan d'action des bailleurs	
Méthodes développées	- Mise en place de moyens passifs de protection des bâtiments (utilisation de procédés techniques préventifs contre les dégradations) - Mise en place d'une procédure de signalement et de moyens en personnel et en matériel pour poursuivre une politique d'effacement systématique des dégradations par tag ou graffiti. - Rondes de Police - Actions de sensibilisation et d'information dans les écoles et les collèges	
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat - Action à réexaminer lors de la création des juges de proximité.	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de Tags et Graffitis signalés et effacés.	

Fiche action 8

Déclinaison des actions des dispositifs G.P.V et C.L.S thématique dans le domaine de l'habitat social et des équipements publics.

ACTION ABANDONNEE EN 2004

A classer en annexe ③ du règlement intérieur du C.L.S.P.D.

Fiche action 9

Prévention des addictions et notamment de la toxicomanie

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

L'objectif de mise en réseau des expériences a été atteint, le groupe s'étant réuni à onze reprises depuis le début de l'année 2004.

Le projet d'espace « Médiation Santé » est par contre désormais suivi dans le cadre de l'atelier Santé Ville.

Perspective 2006 :

Cette fiche action peut être classée dans l'annexe ③ du règlement intérieur du C.L.S.P.D. Il est néanmoins précisé que le champ d'action lié à la prévention des addictions continuera à être traité dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de la Vie Nocturne.

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	Association La Boussole – Christine LANDAIS.
Constat	<i>Un appel à projets, élaboré à partir de la rencontre de différents professionnels de la santé et acteurs de terrain, a été lancé dans le cadre de la programmation 2003 du Contrat de Ville de Rouen sur la thématique Santé.</i> <i>Il visait, dans un premier temps, une action sur le temps scolaire de sensibilisation du public scolaire et une aide méthodologique au corps enseignant autour des conduites addictives et des risques encourus. Dans un second temps, une action de mise en relation des publics fragiles avec les structures existantes et des mesures d'accompagnement par des professionnels de la santé, en dehors des établissements scolaires.</i> <i>Un groupe de travail commun Politique de la Ville / C.L.S.P.D. comprenant les associations ayant répondu à l'appel à projets et dont les projets ont été intégrés à la programmation du Contrat de Ville 2003 et différents partenaires institutionnels, s'est réuni début 2003 afin de démarrer le projet.</i>

Objectifs poursuivis	- Sensibilisation de tous les collégiens en classe de sixième. - Accompagner l'usager de produits stupéfiants soumis à une injonction thérapeutique et à classement sous condition.	
Partenaires associés	- Procureur de la République - D.D.A.S.S. - Ville de ROUEN - Conseil Général - Education Nationale - Police Nationale (D.D.S..P.) - A.R.I.R.T. (Association Rouennaise d'Intervention et de Recherche pour la Toxicomanie) - C.R.I.T.S. (Coordination Régionale des Intervenants en Toxicomanie et en Santé) représentant l'Atelier Santé Ville	- Lycées privés - A.R.E.J. - C.C.A.S. - Médecins du Monde - Comité de coordination Grand'Mare - Centres Sociaux (Grammont et Pernet) - A.I.F. - Pompiers - Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme.
Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux	- Michel BEREGOVOY, Conseiller Municipal - Gérard CHABERT, Conseiller Municipal Délégué - Marie-Hélène ROUX, Adjointe au Maire.	
Responsables du suivi de l'action	- C.R.I.T.S / A.R.I.R.T - G.P.V – Chef de Projet Contrat de Ville (David Tahir) – référent financement - Chef de projet départemental D.D.A.S.S du plan de lutte contre la toxicomanie	
Public bénéficiaire	- Elèves des Collèges - Consommateurs	
Moyens engagés	Financement à rechercher (Programme ARTHUR)	
Méthodes développées	- Information aux parents (voir la fiche 11 sur la « parentalité » et l'absentéisme scolaire) - Diagnostic de l'état des lieux. Quelles sont les réalités du terrain ? - Affichage en ville pendant la campagne de sensibilisation des collégiens - Distribution de T-shirts aux collégiens - Adosser les actions de prévention sur les actions de répression - Communication avec les partenaires - Orientation des usagers vers les partenaires - Faire reconnaître la nocivité de toutes les drogues aux usagers (fléau sanitaire - cause de multiples formes de délinquance)	
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat, l'ensemble des réunions sera programmé début 2004 lors de la première séance.	
Indicateurs d'évaluation	- Nombre et description des actions réalisées - Nombre d'élèves sensibilisés	
Dates d'évaluation	Décembre 2004 / Janvier 2005	

Fiche action 10

Offre d'animation à destination de la Jeunesse

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Au-delà des opérations et dispositifs récurrents (Planète, CPJ, animations territoriales, programme d'activités des maisons de quartiers) :

Le Réseau des centres de loisirs de Rouen :

L'offre municipale et associative est fédérée depuis 2004 à l'initiative de la Ville en Réseau des Centres de Loisirs. Les partenaires du Réseau sont les suivants : Maison des jeunes et de la Culture Rive Gauche, Maison des jeunes et de la Culture Grieu/Vallon suisse, La Fraternité, centre social CAF Saint-Vivien, Comité de coordination Grand'Mare, centre social du Châtelet, Maison des jeunes et de la Culture du Mont-Gargan, centre social Grammont et centre Saint-Sever.

La démarche de Réseau a pour objectifs :

- L'élaboration d'un programme d'offre de loisirs thématique et géographique à l'échelle du territoire communal à partir de l'existant, du professionnalisme présent et par redéploiement ou rationalisation d'activités selon les besoins identifiés
- L'adaptation de la réglementation et l'harmonisation des pratiques
- La définition d'une stratégie commune de communication et de valorisation de l'offre d'activités
- Le développement de l'offre thématique par le développement et la contractualisation de partenariats nouveaux.

Au-delà de la mise en place de projets communs autour des manifestations que sont le Festival des Jeux, le Grand Carnaval, le Cross du printemps etc., le travail partenarial a porté en 2005 sur l'élaboration d'un guide des loisirs présentant l'offre permanente des centres du Réseau dont la parution est prévue fin décembre 2005/début 2006.

Le développement d'animations à destination des quartiers : opération sport c'est classe, opération animafoot, sport découverte, opération RAID, participation à l'agglotour, participation à l'opération d'animation intercommunale (CLSH), création d'un programme d'activités culturelles, ludiques et sportives de Noël sur les Hauts de Rouen (1ère semaine des vacances de Noël 2005), opération Marité (association de jeunes des centres de loisirs, du CPJ, des maisons de quartiers).

Perspective 2006 :

- la poursuite du travail en Réseau pour les centres de loisirs situés sur le territoire rouennais autour de la définition de dominantes thématiques par centre et la conduite de projets communs.
- l'ouverture d'un lieu d'animation sur le centre Jean Texcier sur le quartier des Sapins à destination des adolescents
- le développement de l'offre de loisirs à destination des adolescents

- le développement de la mixité des publics
- l'évaluation qualitative et quantitative de l'offre et des besoins de loisirs afin d'affiner voire de réorienter l'offre de loisirs proposée aux jeunes.

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	-Ville de Rouen, Agnès FIEVEZ – Directrice Adjointe Jeunesse et Sports.
Constat	Les dispositifs d'animation proposés à destination des jeunes Rouennais sont les suivants : <u>L'opération « Planète Vacances »</u>, sur l'initiative de la Ville de Rouen, reconduite chaque année, propose aux jeunes un choix d'activités sportives, ludiques et artistiques durant les vacances scolaires. Elle se décline en un programme d'activités, de sorties, de stages et de camps d'été pour un public de jeunes et adolescents de 2 à 17 ans sur les périodes de vacances de février, d'avril et d'été. Depuis septembre 2005, de nouvelles animations ont été mises en place à destination du public adolescents : - <u>Projet RAID</u> (Rouen Ados Itinéraire Découverte) : organisation par la DJS de raids nature multisports intégré au programme Planète. Cette nouvelle offre propose une série de découvertes d'activités de tous niveaux se déroulant en milieu naturel, enchaînant sur un ou plusieurs jours différentes disciplines sportives non motorisées en individuel ou par équipe avec ou sans assistance. Ce programme vise une tranche d'âge 13/16 ans et a démarré à la session de la Toussaint et se prolonge toute l'année en période de vacances scolaires. - <u>Opération Sport découverte</u> : en lien avec les clubs et associations sportives, les éducateurs de la Direction de la Jeunesse et des Sports proposent la découverte des pratiques sportives, activités libres et encadrées. Les objectifs poursuivis sont les suivants : - Offrir aux enfants la possibilité de découvrir et de s'initier à diverses activités sportives dans un but non compétitif, - Etablir un lien entre les jeunes et les structures associatives, - Etablir des passerelles entre les jeunes et les dispositifs municipaux <u>Le dispositif « Contrat Partenaires Jeunes »</u> à finalité d'insertion sociale, mis en place conjointement par la CAF et la Ville de Rouen, a pour but de favoriser l'accès aux loisirs et s'adresse à tous les jeunes rouennais de 6 à 19 ans, sous conditions de ressources. Il s'agit d'un contrat passé entre le jeune, sa famille, la C.A.F et la Ville de Rouen afin d'apporter une aide financière en contrepartie de l'assiduité du jeune à la pratique de l'activité choisie et de son implication au sein d'une association ou d'un projet (contrepartie). <u>L'animation territoriale</u> : l'équipe d'animateurs/éducateurs sportifs terrestres de la DJS intervient toute l'année sur l'ensemble du territoire rouennais (prestations gratuites pour les publics) : - à destination des écoles en temps scolaire et sur le temps périscolaire

	- auprès des crèches municipales (activités de motricité) hors période vacances scolaires - à destination du public handicapé dans le cadre d'associations spécialisées - dans le cadre du dispositif Planète Vacances en période de vacances scolaires - en animation d'équipements municipaux (disciplines musculation, boxe...) - ponctuellement au sein des centres sociaux - lors des manifestations sportives - en encadrement de formations spécifiques : en partenariat avec le District Fluvial de Football et la DRDJS, la Ville a mis à disposition un éducateur sportif municipal et organisé une formation d'animateurs de quartier « Animafoot » sur la session de vacances d'avril 2005. L'évolution de la proposition d'animation sportive se caractérise par une pratique d'immersion des animateurs dans les quartiers avec pour effet une identification par tous les publics et partenaires de l'action municipale ainsi qu'une cohérence d'intervention sur les différents temps de l'enfant qu'il convient de confirmer. <u>Les centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H)</u> sont au nombre de 6 et fonctionnent les mercredis (4 sur 6) ainsi que les vacances scolaires à l'exception de la période de Noël. Depuis janvier 2004, la Ville (Direction Jeunesse et Sports) a organisé un partenariat avec le tissu associatif et professionnel sous la forme d'un Réseau dont les objectifs ont été formalisés en Charte du Réseau sous le label Ville Amie des Enfants. Une refonte de l'offre de loisirs a été étudiée tout au long de l'année 2005 en interne notamment dans le cadre d'un groupe de travail avec les directeurs des centres de loisirs municipaux afin d'améliorer le service à la population et le fonctionnement interne. Les propositions d'évolution ont été formalisées sous la forme d'un rapport sur l'offre de loisirs, qui porte sur l'ensemble des dispositifs susvisés, et qui a été validé en réunion d'orientation du Maire le 17 octobre 2005.
Objectifs poursuivis	- Permettre aux jeunes accueillis de mener une expérience significative pour l'épanouissement de leur personnalité - Faire découvrir un panel large d'activités à caractère sportif, culturel, scientifique, éducatif à un public jeune de toutes conditions sociales. - Susciter la continuité de l'activité en dehors des périodes de vacances scolaires, voire des vocations ; - Contribuer à la formation des intervenants - Renforcer le maillage et le partenariat avec les associations, les clubs et partenaires associés

Partenaires associés	- Ville de Rouen (D.J.S). - D.R.D.J.S - C.A.F - Clubs sportifs - Associations	- C.L.S.H municipaux - C.L.S.H associatifs - Centres sociaux - Ville de Rouen – service prévention
Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux	- Marie-Hélène ROUX, Adjointe au Maire. - Hélène KLEIN, Conseillère Municipale. - Edith BEAUD, Adjointe au Maire - Catherine MORIN DESAILLY, adjointe au Maire - Monique LEBRETON, Conseillère municipale - Brigitte BLONDEL, Conseillère municipale	
Responsables du suivi de l'action	Ville de Rouen – Agnès FIEVEZ, Directrice Adjointe Jeunesse et Sports	
Public bénéficiaire	2000 jeunes rouennais (2/17 ans) ont participé aux animations programmées dans Planète Vacances en 2005 650 contrats Partenaires Jeunes ont été signés en 2005	
Moyens engagés	- Personnel de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Rouen, dont ceux des C.L.S.H - Personnel des C.L.S.H associatifs et centres sociaux. - animateurs des Clubs sportifs et Associations.	
Méthodes développées	- Mise à disposition et utilisation des équipements communaux (Stades, Piscines, Patinoire, Musées, Equipements socioculturels) - Communication des programmes « Planète Vacances » dans « Rouen Magazine ». - Plaquette d'information du CPJ - Accompagnement des jeunes en difficulté de manière à susciter leur adhésion. - Appel à un encadrement de qualité.	
Calendrier de mise en œuvre	Vacances scolaires (la période estivale demeurant le point fort) Périodes périscolaires et extrascolaires. Mercredis en période scolaire (CLSH)	
Indicateurs d'évaluation	Les taux de participation des jeunes et de fréquentation des équipements.	
Indicateurs de résultat	Nombre de contrats signés (C.P.J) Nombre de jeunes présents en CLSH <i>Nombre de jeunes inscrits à Planète Vacances</i>	
Dates d'évaluation	<i>Octobre-novembre 2005 pour Planète Vacances</i> <i>Avril-mai 2005 pour le Contrat Partenaires Jeunes</i> A l'année : CLSH	

Fiche action 11

Parentalité et lutte contre l'absentéisme scolaire

Bilan des réalisations 2004 et 2005:

En complément et dans la continuité de la mise en place de la convention « Sanctions éducatives » ciblant les collégiens de trois établissements scolaires des Hauts de Rouen, entre la ville et ces collèges, le groupe a engagé un travail de cadrage d'une cellule de veille éducative.

Deux aspects sont, à ce jour, finalisés.

La charte de la cellule de veille :

Ce texte précise l'objectif et le cadre de la veille éducative, les partenaires de la cellule, le principe de la confidentialité, les modalités de fonctionnement.

Sur ces bases, partagées entre les partenaires, ce texte offre un cadre pour le traitement des situations d'enfants, d'adolescents et de leur famille nécessitant un accompagnement éducatif approprié par rapport à des difficultés identifiées.

Un réseau d'acteurs de la médiation :

Afin de renforcer, en termes de suivi éducatif, la mission des médiateurs de la Ville, un réseau d'acteurs associatifs est en cours de constitution (salariés permanents, salariés sous statut d'emplois aidés, bénévoles).

Dans ce but, un dispositif de formation a été conçu, validé et mis en œuvre pour une première session d'avril à octobre 2005 : 18 stagiaires, 9 formations validées. Progressivement, des missions de « tutorat » d'enfants, d'adolescents vont être confiées à ces acteurs de la médiation.

Perspective 2006 :

- Poursuivre la formation des acteurs de la médiation par le biais d'une seconde session.
- Instaurer une formation continue et une supervision des pratiques pour la première vague des 9 acteurs.
- Articuler l'action de la Cellule de veille éducative avec celle, en construction, du programme de réussite éducative (programmes 15 et 16 de la loi de cohésion sociale).
- Dégager des enseignements de l'action fin 2006 en vue d'adapter l'ensemble du dispositif.

Thème

PRÉVENTION

Pilotage	- Education Nationale – Jean-Claude MACRE, Coordonnateur Z.E.P. ROUEN NORD - Ville de ROUEN – Dany LEFRANCOIS, Chef du service Prévention		
Constat	<i>Il n’y a pas actuellement un dispositif clairement établi d’accompagnement formalisé des familles confrontées à la délinquance de leurs enfants.</i> <i>En ce qui concerne la lutte contre l’absentéisme scolaire, des liens entre les directions des écoles ou collèges ont été établis avec les agents locaux de médiation sociale (A.L.M.S.) de la Ville.</i> <i>Des informations concernant l’action d’autres intervenants (Éducation Nationale, Police Nationale, C.A.F....) sont nécessaires de façon à appréhender de manière globale le dispositif.</i>		
Objectifs poursuivis	- Provoquer les échanges entre les partenaires et en renforcer le maillage en mobilisant, entre autres, les adultes-relais, afin d’animer sur le territoire de la Ville de Rouen un réseau au service de ● la résorption de l’absentéisme scolaire ● l’accompagnement des familles confrontées - à des difficultés dans la mise en œuvre de leur rôle de parent - ou à la délinquance de leur enfant - Prendre appui, dans une première phase, sur l’expérimentation de l’observatoire du climat scolaire mise en place sur les Hauts de Rouen par le REP Rouen Nord		
Partenaires associés	- Préfecture - D.D.A.S.S. - Éducation Nationale (adultes-relais « écoles/quartiers ») - C.A.F.	- Associations (AREJ) - Police Nationale - D.A.M.T.I. (Direction de l’Action Médico-sociale Territoriale et de l’Insertion)	- Centres Sociaux - C.C.A.S. - C.R.I.T.S.
Responsables du suivi de l'action	- Éducation Nationale - Service de la Prévention Municipale		
Public bénéficiaire	Familles rouennaises en difficulté		
Elus municipaux associés	- Caroline LOMBARDI-PASQUIER, conseillère municipale - Edith BEAUD, adjointe au Maire - Brigitte BLONDEL, conseillère municipale		
Moyens engagés	- Création de postes d’adultes-relais en 2003 - Financement de l’État - Convention « sanctions éducatives » Ville – REP Rouen Nord - Formation d’acteurs locaux à la médiation.		
Méthodes développées	- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent les enfants. - Faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la		

	fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents. - <u>Les adultes-relais « écoles/quartiers »</u> : Les adultes-relais « écoles/quartiers » sont prioritairement créés au bénéfice des associations. Ces personnes recrutées au titre d'un projet « école/quartier » exerceront leurs activités dans le but général du renforcement et de l'amélioration des liens entre les parents et l'institution scolaire. - <u>Les adultes-relais « prévention/sécurité »</u> : L'action des adultes-relais « prévention/sécurité » se situera dans le cadre de la mise en œuvre du volet « prévention/sécurité » des contrats de ville (s'inscrivant ou non dans un Contrat Local de Sécurité.). Leur intervention vise principalement à prévenir et à réguler les conflits de la vie quotidienne par le dialogue, la négociation et l'explication entre la population, les usagers et les institutions et entre les habitants eux-mêmes. ➤ Les missions exercées pourront contribuer au soutien de la parentalité.
Calendrier de mise en œuvre	● Second semestre 2003 - Cadrage de la démarche de travail - Articulation avec le groupe « tranquillité publique » en vue de la constitution d'une cellule de veille éducative - Accompagnement des situations d'absentéisme sur la période sensible septembre / octobre 2003 - Finalisation d'une convention V.D.R / R.E.P. Rouen Nord de sanctions éducatives / activités d'intérêt général en liaison avec les collègues BOÏELDIEU, BRAQUE, GIRAUDOUX. ● Premier semestre 2004 - Finalisation d'un dispositif de formation des adultes-relais ● Second semestre 2004 - Mise en œuvre de la formation - Développement du réseau des adultes-relais dans le cadre de la cellule de veille éducative
Indicateurs d'évaluation	- Nombre et localisation de l'absentéisme scolaire comptabilisé par l'Education Nationale, et types de réponses apportées par les partenaires.
Indicateurs de résultat	Réduire l'absentéisme scolaire non justifié.
Dates d'évaluation	Septembre 2004 : ● état de la fréquentation scolaire 2003-2004 ● bilan d'exécution de la convention « sanctions éducatives » ● état des signalements SIGNA Education Nationale

Fiche action 12

La sécurité routière

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Bien que le groupe de travail ne se soit pas réuni de manière formelle, plusieurs actions ont vu le jour :

- Organisation du 10^{ième} Challenge de la Prévention Routière fin juin 2005
- Achat avec l'aide du P.D.A.S.R. d'une jumelle laser utilisée par la Police Municipale pour réaliser des contrôles de vitesse à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables (350 verbalisations depuis janvier 2005).
- Participation de la Cellule Prévention routière de la Police Municipale le 14 septembre à une journée organisée sur les Hauts de Rouen par le comité de quartier
- Continuation des actions de formation dans les écoles (Attestation de Première Education Routière) et interventions sur la piste permanente de la Communauté d'Agglomération Rouennaise.
- Réalisation d'une opération « Code de la Route » pour 80 agents de la Ville de Rouen

Perspective 2006:

- Opération « Crash test » au cours du premier semestre 2006
- Achat de nouveaux supports de formation (CD et DVD) pour les interventions de la Police Municipale dans les écoles rouennaises (50% pris en charge par le PDASR).
- Possibilités d'interventions ponctuelles à l'entrée des écoles par la Police Municipale sur le port de la ceinture à l'arrière durant les courts trajets.
- Refonte du groupe de travail autour de la DEP / DSPM / Association la Prévention Routière / Cellule Police Municipale.

Thème	PRÉVENTION								
Pilotage	- Ville de ROUEN - Dominique LEMENAGER, Direction de la Voirie (Sécurité Routière) - Ville de ROUEN - Jacky HELOUIS, Police Municipale								
Constat	L'enseignement de la prévention routière est inscrit au programme des élèves des écoles primaires. Depuis plus de 10 ans, la Police Municipale dispense des cours théoriques et pratiques dans les écoles de ROUEN. Un challenge annuel, organisé par la Police Municipale, décerne les prix aux meilleurs élèves. Par ailleurs, la Ville mène certaines opérations ponctuelles comme : -une campagne de diffusion de 1300 porte-clés rétro réfléchissants à tous les élèves de C.M. 1 des écoles publiques et privées. -un spectacle de marionnettes sur le thème de la Sécurité Routière pour les élèves des classes de grande section maternelle, C.P. et C.E. 1. En revanche, la sensibilisation des adolescents par l'intermédiaire des associations (A.R.I.R.T. notamment) permettrait de prévenir des comportements à risques.								
Objectifs poursuivis	Poursuivre la sensibilisation des enfants aux dangers de la route. Prévenir les comportements à risques.								
Partenaires associés	<table border="0"> <tr> <td>Ville de ROUEN</td><td>Éducation Nationale</td></tr> <tr> <td>Comité Départemental de la Prévention Routière (C.D.P.R.)</td><td>D.D.E. 76</td></tr> <tr> <td>Conseil Général (subvention au C.D.P.R.)</td><td>C.R.I.T.S. (ponctuellement)</td></tr> <tr> <td></td><td>S.I.R.A.C.E.D - P.C (Préfecture)</td></tr> </table>	Ville de ROUEN	Éducation Nationale	Comité Départemental de la Prévention Routière (C.D.P.R.)	D.D.E. 76	Conseil Général (subvention au C.D.P.R.)	C.R.I.T.S. (ponctuellement)		S.I.R.A.C.E.D - P.C (Préfecture)
Ville de ROUEN	Éducation Nationale								
Comité Départemental de la Prévention Routière (C.D.P.R.)	D.D.E. 76								
Conseil Général (subvention au C.D.P.R.)	C.R.I.T.S. (ponctuellement)								
	S.I.R.A.C.E.D - P.C (Préfecture)								
Responsables du suivi de l'action	Le Responsable de la Police Municipale								
Public bénéficiaire	Les enfants des classes de C.M 1 et C.M.2 des écoles de Rouen, quelques classes de 4 ^{ième} et de 3 ^{ième} en partenariat avec le Conseil Général.								
Elus associés	Alain LAINNEME, Adjoint au Maire Gérard CHABERT, Conseiller Municipal Délégué Edgar MENGUY, Adjoint au Maire								
Moyens engagés	Les agents de la Police Municipale brevetés par le C.D.P.R. Le matériel de la Prévention Routière et les véhicules adaptés (Piste, panneaux de feux de signalisation, bicyclettes, trottinettes). Formation en classe de 4^{ème}.								
Méthodes développées	Chaque classe bénéficie de deux interventions d'une demi-journée chacune (Partie théorique - partie pratique).								
Calendrier de mise en œuvre	Année scolaire 2003 – 2004.								
Indicateurs d'évaluation	Questionnaire rempli par les élèves.								
Indicateurs de résultat	Challenge organisé à la fin de l'année scolaire.								
Dates d'évaluation	Fin de chaque année scolaire.								

Fiche action 13

Réduction des nuisances sonores des véhicules à deux roues

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Groupe opérationnel en 2006

Perspective 2006 :

Le groupe va être activé au tout début de l'année 2006. L'objectif principal sera la prévention / répression des nuisances générées par les deux roues à moteur. Cette commission devient l'intitulé principal de la fiche 13, ainsi renommée.

Thème	REDUCTION DES NUISANCES SONORES DES VEHICULES A DEUX ROUES
Pilote de la commission	Guillaume GRANDIN – Directeur de l'Accueil des Publics, Ville de Rouen
Constat	Le plan municipal de lutte contre le bruit, en application de la Loi de 1992 et de la transposition d'une directive européenne, a été élaboré par la Direction de l'Accueil des Publics de la Ville de Rouen, et plus particulièrement par le Service de l'Hygiène et de la Salubrité Publique (S.H.S.P.) La Ville souhaite prendre en compte la dimension relative à la prévention de la délinquance, en engageant une action de sensibilisation / répression quant au bruit produit par les deux roues à moteur. Une campagne de sensibilisation dans les collèges (exposé sur les méfaits du bruit + mesures sonores), couplée d'un travail coordonné entre la Police Municipale, la Police Nationale et la Justice permettront le cas échéant d'engager des poursuites contre les contrevenants n'ayant pas fait cesser l'infraction. La saisie – restitution du matériel contre une mise aux normes sonores est également à envisager. Il est également prévu de sensibiliser les réparateurs de deux-roues sur cette question.
Objectifs poursuivis	Réduire les nuisances sonores liées à l'utilisation des deux roues
Partenaires associés	D.A.P - D.S.P.M (Police Municipale) – Police Nationale – Procureur de la République – Professionnels – Education Nationale.
Responsables	

du suivi de l'action	D.S.P.M – Secrétariat Général du C.L.S.P.D.
Public bénéficiaire	Ensemble des habitants de Rouen
Elus associés	Hélène KLEIN - Gérard CHABERT – Guillaume GRIMA
Moyens engagés	Achat d'un sonomètre, édition de plaquettes, envoi d'un courrier type de sensibilisation – Réunions du groupe
Méthodes développées	Information / Prévention / Répression
Calendrier de mise en œuvre	Installation du groupe de travail début 2005
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'infractions constatées
Indicateurs de résultat	Hausse ou baisse des infractions constatées, nombre de rétentions pour mise aux normes du matériel.
Dates d'évaluation	<i>Fin de l'année 2005</i>

Fiche action 14

Actions de veille et d'accompagnement des jeunes adultes en marginalité

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Plusieurs réunions du groupe de travail depuis mars 2004. Les préconisations du groupe de travail ont été intégrées dans la convention d'objectif Ville – AREJ – CG 76.

Perspective 2006 :

Fiche à classer en annexe ③ du règlement intérieur du C.L.S.P.D.

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	Salah BENBIA – Conseiller Municipal Délégué à la Prévention
Constat	<i>La Ville de Rouen compte sur son territoire des quartiers qui font l'objet de mesures spécifiques liées à leur configuration sociale et économique.</i> <i>Parmi ces mesures, certaines ont trait à la prévention et à la réinsertion d'un public faisant face à de multiples difficultés d'insertion sociale. Dans ce cadre, une proportion non négligeable d'individus n'est pas pris en charge par les dispositifs existants. Il s'agit en particulier de jeunes adultes dont l'âge est compris entre 20 et 30 ans dont la marginalité ne permet pas un raccrochage immédiat aux dispositifs de réinsertion.</i> <i>L'objectif de cette action est donc de procéder, par un suivi personnalisé très étroit et de long terme, à une resocialisation progressive devant permettre un rattachement à la chaîne sociale institutionnelle et associative de réinsertion sociale et économique, en particulier par la pratique de loisirs et d'activités sportives (extrêmes) favorisant la reprise de confiance en soi.</i> <i>Dans un premier temps, un état des lieux doit être dressé entre les différents acteurs afin de définir des normes et un mode d'action. Des temps de rencontre et d'écoute des jeunes concernés seront nécessaires afin de définir leurs attentes.</i> <i>Sur la base d'un contrat entre la personne concernée et le responsable du suivi social, des modalités seront fixées afin de définir l'investissement de chaque partie.</i> <i>A plus long terme se pose la question des moyens à mettre en œuvre. Quelles pourraient être l'origine des fonds finançant une telle démarche ? Quels moyens matériels et activités doivent être dégagés ou développés ?</i>
Objectifs poursuivis	Assurer la réinsertion d'un public de jeunes vivant dans la marginalité

Partenaires associés	Justice Direction Jeunesse et Sports Education Nationale (lycées) Police Bailleurs sociaux A.R.E.J	Service Prévention Mission Locale 16-25 Maison de l'Emploi et de la Formation Préfecture Maison de la Justice et du Droit	Conseil Général (prévention spécialisée) S.P.I.P P.J.J La Boussole « Psychologues »
Public bénéficiaire	Jeunes marginalisés		
Elus associés	Caroline LOMBARDI-PASQUIER, Conseillère Municipale - Catherine MORIN DESAILLY, adjointe au Maire - Hélène KLEIN, Conseillère Municipale - Laurence DE KERGALE, adjointe au Maire - Alain MAZZOLI, adjoint au Maire.		
Moyens engagés	Local des Médiateurs – Intervenants spécialisés – Psychologues. Repérage et suivi des personnes concernées sur la base d'un contrat individuel		
Méthodes développées	Réunions du groupe de travail (restreint) et présence de terrain / suivi individualisé et global		
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage de la réflexion entre les partenaires associés en février 2004		
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes concernés par le dispositif		
Indicateurs de résultat	Nombre de jeunes réinsérés et d'actions conduites.		
Dates d'évaluation	Chaque année à la fin de 12 mois calendaires de fonctionnement		

Fiche action 15

Vie Nocturne

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Signature de la Charte le 25 novembre 2005

Perspective 2006 :

La Commission du Domaine Public et de la Vie Nocturne devra être réunie durant le premier trimestre 2006 afin de procéder à son installation. Elle devra progressivement mettre en œuvre toutes les préconisations de la Charte et notamment établir un règlement intérieur. Cette commission est extraite de la fiche 13 pour devenir la fiche 15.

Thème	VIE NOCTURNE
Pilote de la commission	Eric CESARI, Adjoint au Maire
Constat	Il n'existe pas actuellement de lieu de concertation ou de texte de référence définissant de manière précise le rôle et la manière dont chaque acteur peut ou doit intervenir en matière de traitement de la vie nocturne. Le groupe de travail aura donc pour objectif de rédiger, en lien avec les différents partenaires associés, une charte de la vie nocturne définissant les relations permanentes établies entre l'Etat, la Police Nationale, la Ville, les organisations professionnelles et les organisateurs de soirées. Cette Charte définira les droits et les devoirs de chacun et préconisera notamment la mise en œuvre d'opérations de prévention et de sensibilisation sur différents thèmes (alcoolisme, discrimination, respect de l'espace public...).
Objectifs poursuivis	Rédiger une « Charte de la vie nocturne » et élaborer dans un second temps une politique de développement raisonné de la vie nocturne rouennaise, en tant que critère d'attractivité pour la Ville.
Partenaires associés	Ville de Rouen (Cabinet du Maire, DAP, DSPM, DPCT) – Préfecture – Police Nationale – Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (U.M.I.H) – Collectif des bars rouennais – F.E.D.E.R (FEDération des Etudiants Rouennais) – Autres organisateurs de soirées (associations culturelles, établissements publics...).
Responsables du suivi de	D.S.P.M / Secrétariat général du C.L.S.P.D.

l'action	
Public bénéficiaire	Ensemble des habitants de Rouen
Elus associés	Laure LEFORESTIER - Elisabeth BOUDIER – Gérard CHABERT – Guillaume BESTAUX – Catherine MORIN DESAILLY – Guillaume GRIMA – Edith BEAUD DELECLUSE – Hélène KLEIN – Frédéric LEMAIRE - Laure LEFORESTIER
Moyens engagés	Moyens financiers privés ou publics (Prévention ou Sécurité Routière, subventions diverses...)
Méthodes développées	Concertation et définition d'une procédure de traitement (dérogations..) commune à l'ensemble des acteurs.
Calendrier de mise en œuvre	Installation du groupe de travail début 2005
Indicateurs d'évaluation	Infractions constatées, fréquentation des établissements, nombre de plaintes ou de courriers reçus.
Indicateurs de résultat	Baisse ou hausse du nombre de plaintes traitées, de mises en conformité avec la réglementation sur le bruit, indicateurs de fréquentation des établissements, infractions constatées par la Police Nationale, nombre d'actions de prévention réalisées, nombre de dérogations exceptionnelles supplémentaires accordées.
Dates d'évaluation	<i>Fin de l'année 2005</i>

Fiche action 16

Vidéosurveillance urbaine

Bilan des réalisations 2004 et 2005 :

Définition du périmètre du projet, rencontres sur le terrain, validation par les instances du C.L.S.P.D.

Perspective 2006 :

Le processus de mise en œuvre a été fixé. Les premières installations devraient intervenir à la fin de l'année 2006. Cette commission est extraite de l'ancienne fiche 13 pour devenir la fiche 16.

Thème	VIDEOSURVEILLANCE URBAINE
Pilote de la commission	Eric CESARI, Adjoint au Maire - Jean Claude VASSE, Directeur D.S.P.M.
Constat	Certains sites situés sur le territoire de la Ville de Rouen doivent être équipés d'outils de vidéosurveillance. Ils concentrent en effet un certain nombre de problèmes, tels que la présence de jeunes marginaux et sont régulièrement « taggés ». En outre, ils sont régulièrement le théâtre d'actes plus ou moins graves de délinquance ou de dégradations de l'espace public (consommation d'alcool sur la voie publique, agressions physiques, affichage sauvage). Il s'agit en particulier des alentours de l'Espace du Palais et du centre commercial Saint Sever, de la Place du Vieux Marché, de la place Tissot à proximité de la gare S.N.C.F. et du parvis de l'Hôtel de Ville. D'autre part, la régulation du trafic automobile en centre ville peut être particulièrement favorisée par l'installation de caméras, permettant ainsi une réactivité plus forte des services de Police. Ce deuxième axe de travail devra être étudié dans le même temps, en tenant compte des différentes contraintes techniques qu'il suppose.
Objectifs poursuivis	Résorber la délinquance de voie publique – Contrôler la circulation automobile
Partenaires associés	D.S.P.M, D.L.T.I, D.B.M.M, D.E.P / Ville de Rouen – Police Nationale – Préfecture – Justice – Centre Commercial Saint Sever – Espace du Palais.
Responsables du suivi de l'action	D.S.P.M – Direction de la Sécurité et de la Prévention Municipales
Public bénéficiaire	Ensemble des habitants de Rouen
Elus associés	Jean-Michel GUYARD – Josette CHEVAL – Françoise PELTIER – Hélène KLEIN – Monique LEBRETON – Alain LAINNEME – Laure LEFORESTIER – Edgar MENGUY .- Brigitte BLONDEL – Guillaume GRIMA.
Moyens engagés	Programme d'investissement de la Ville de Rouen – financements extérieurs éventuels, publics ou privés.
Méthodes développées	Phase des pré-études techniques et juridiques (traitement des images) puis mise en œuvre opérationnelle.

Calendrier de mise en œuvre	Installation du groupe de travail début 2005
Indicateurs d'évaluation	Nombre de faits constatés aux endroits surveillés + problèmes liés à la circulation
Indicateurs de résultat	Nombre de délits poursuivis grâce à la vidéosurveillance – Baisse des faits constatés + hausse ou baisse de problèmes de circulation
Dates d'évaluation	Fin de l'année 2006

Fiche action 17

Sécurité des bâtiments publics et municipaux

Perspective 2006 :

Installation du groupe.

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	Direction de la Sécurité et de la Prévention Municipales Département des Personnels et des Service de Proximité
Constat	Les bâtiments publics des collectivités locales ou de l'Etat font l'objet d'une très forte utilisation liée à leur destination d'usage, tant de la part des personnes y travaillant que de la part des personnes amenées à les fréquenter comme administrés. Ce contexte particulier rend nécessaire la mise en œuvre d'un traitement spécifique des questions de sécurité et des risques engendrés par la présence permanente et nombreuse de publics divers.
Objectifs poursuivis	Assurer la sécurité, tant des usagers que des personnes y exerçant leur profession, des E.R.P. utilisés par les collectivités locales et l'Etat, situés sur le territoire de la Ville de Rouen. Mettre en œuvre les procédures de gestion des situations à risque et de crise.
Partenaires associés	Ville de Rouen (DEPU – DPSP – DRH – DSPM) - SIRACED PC - Préfecture - S.D.I.S. – Sécurité Civile – DDASS – Education Nationale – Conseil Général – Conseil Régional – Université de Rouen – Communauté de l'Agglomération Rouennaise – Port Autonome – DRIRE.
Public bénéficiaire	Ensemble de la population rouennaise et utilisateurs des bâtiments.
Elus associés	A définir.
Moyens engagés	Budgets de la Ville de Rouen – PMS et services techniques
Méthodes développées	Diagnostic systémique des fonctionnements réciproques des différentes administrations associées – Réalisation d'un état des lieux – Emission de préconisations.
Calendrier de mise en œuvre	Première réunion du groupe de travail au mois de février 2006. Réalisation du diagnostic avant la fin du mois de juin 2006. Emission des préconisations en septembre et mise en œuvre à partir de décembre 2006.
Indicateurs	Fréquentation des lieux -

d'évaluation	
Indicateurs de résultat	- Nombre d'incidents recensés sur le territoire communal (en baisse ou en hausse) - Activité des Commissions de Sécurité
Dates d'évaluation	Décembre 2006